Image not found or type unknown

# Validité d un testament

Par **Faby7103**, le **04/04/2022** à **12:18**

Bonjour. Pouvez vous me dire si un testament olographique avec une écriture hésitante, des confusions avec les noms des légataires, ratures, quelques fois incompréhensible, est t il valable aux yeux de la loi? Peut il être considéré comme nul en sachant que la personne était sous anti depresseur et un alcoolisme évident? Peut on le contester ? Merci de vos éventuelles réponses.

Par **youris**, le **04/04/2022** à **13:47**

bonjour,

conditions de validité du testament olographe de l'article 970 du code civil :

*Le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujetti à aucune autre forme.*

les renseignements que vous donnez ne rendent pas nul un testament sauf s'il est vraiment incompréhensible.

le notaire qui gère la succession, décidera si les clauses du testament sont dépourvues d'ambiguité.

avec le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive, donc oui vous pouvez contester un testament devant le tribunal judiciaire (avocat obligatoire) qui décidera, sans doute de demander une expertise.

voir ce lien :

contester un testament olographe

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés